la tranchée pendant le tir. Une balle Lebel vint le frapper au front, le tuant net. La tête était traversée de part en part.

Un homme qui n'en était pas un

Londres, 21 juin. — Un médecin appelé à constater le décès d'un nommé Harry Lloyd, âgé de 70 ans, demeurant à Enfield-Lock (Middlesex), a fait une singulière découverte: le décédé était une femme.

Lloyd, que l'on croit d'origine française, était venu s'établir à Enfield-Lock, il y a une vingtaine d'années et il y vivait modestement en donnant des leçons, en compagnie d'une jeune fille de vingt-six ans, qui « le » considéra toujours comme son père. Quand Lloyd tomba malade dernièrement, « il » refusa obstinément de voir un médecin.

Bien que Lloyd fût d'apparence chétive, ses voisins n'avaient jamais conçu de soupçons sur sa véritable personnalité. Une enquête a été ouverte pour rechercher l'identité de cet étrange homme-femme.

REVUE ÉCONOMIQUE

Situation commerciale et industrielle de Roubaix et Bradford

La situation de la fabrique laisse beaucoup à désirer au point de vue alimentation.

Les cours élevés des matières premières sont toujours une entrave sérieuse à la remise d'ordres importants, les acheteurs se contentant de prendre de la marchandise au fur et à mesure de leurs besoins.

La saison d'hiver a été en général mauvaise et les pronostics pour la saison d'été qui doit s'ouvrir très prochainement sur des prix également élevés, ne semble devoir être guère plus favorable, ceci de l'avis de nombreuses personnes compétentes et intéressées.

L'échantillonnage draperie pour cette saison est en partie terminé, la note dominante et bien caractérisée est qu'on fera des petits motifs de grisaille, dans les tons de gris variés, du plus foncé au plus clair.

En robe, l'échantillonnage se poursuit très activement, les genres en lainages fins et légers semblent devoir être très en faveur, ainsi que des dispositions de tennis, petites rayures de 1 à 2 centimètres, principalement en fond marine, les filets toujours blancs et quelque peu atténués.

Le genre « toile nationale » travaillé sous différentes formes de rayures armurées semble devoir encore être très goûté cette saison et l'on espère de ce côté un bon mouvement d'affaires; néanmoins, il faut reconnaître que pour ce genre de tissu, c'est surtout les fabricants de Lille et Armentières qui en ont le monopole.

BRADFORD

La situation est généralement bonne dans ce district; néanmoins la mort du roi Edouard est survenue à un moment vraiment inopportun; les voyageurs des grandes firmes commerciales faisaient à ce moment d'importantes affaires en tissus couleur, la rupture des affaires a amené une grande partie des acheteurs des classes moyennes et laborieuses, à reporter à plus tard leurs opérations. Dans le Nord de l'Angleterre cependant, l'achat des tissus noir et blanc n'a pas été très important et maintenant que la période de deuil officielle a été réduite, la marche ordinaire des affaires relatives aux tissus couleur reprend rapidement son allure normale.

Dans la draperie, les coloris qui sont surtout de mode, sont les grisailles dans des tons variés.

Pour la saison d'hiver, les ordres arrivent maintenant parfaitement et il faut constater que chaque année la clientèle prend plus d'intérêt à la production de Bradford pour la saison froide.

L'on augure bien déjà sur place pour la saison d'été et bien que ce soit prématuré, tout indique que les tissus ordinaires et mohairs crêpons de formes variées seront demandés par la haute classe, ainsi que les effets simples en fines draperies, ces dernières étant finies par le nouveau procédé permanent.

Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

Les membres du comité de direction, du conseil juridique, les délégués d'arrondissement, et les membres de la section artistique, se sont réunis à Lille, sous la présidence de M. Alfred Ricard, président.

La situation financière communiquée accuse au 15 juin, 21.336 fr. 35 en caisse; placés, savoir: 15.000 fr. à la Caisse d'épargne; 6.000 fr. en banque et 336 fr. 35 en fonds disponibles.

Un projet définitif de l'Œuvre du musicien-soldat, qui sera soumis au Congrès de Cambrai, est présenté par M. Manaut, de Tourcoing.

Le projet, après quelques petites modifications, est adopté à l'unanimité par le comité.

L'ordre du jour du Congrès a été longuement examiné; ont été nommés rapporteurs:

1° Œuvre du Musicien-Soldat: M. Manaut, de Tourcoing;

2° Question des musiques militaires et incorporation des jeunes soldats: M. Hiver, de Lille;

3° Réduction sur les chemins de fer: M. Laut, de Calais;

4° Commission des finances: M. Desjardins, de Cambrai;

5° Tombola: M. Plancot, du Cateau.

La commission spéciale des récompenses a fait connaître son travail préparatoire.

Conseil départemental d'Hygiène du Nord

L'épuration des eaux de la Lys. L'agrandissement du cimetière de Wattrelos

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni mercredi, sous la présidence de M. le docteur Lamblin.

Il a adopté les conclusions favorables de rapports sur des demandes d'agrandissement de cimetières à Wattrelos et à Fontaine-au-Pire.

Il a approuvé un projet d'épuration des eaux industrielles prises à Lys par les villes de Roubaix et Tourcoing.

Le Conseil a chargé, en outre, une commission de trois membres, prise dans son sein, de faire, à l'avenir, les enquêtes sur la surmortalité dans les communes.

LES GRÈVES

A LANNOY ET A LYS

Dans les filatures de lin

Des délégations de grévistes ont eu des entrevues, mardi matin, avec les patrons des usines en chômage. Ces démarches, pas plus que les précédentes, n'ont fait faire un pas vers la conciliation.

A l'issue de ces entretiens entre les parties intéressées, un groupe assez compact d'ouvriers et d'ouvrières en grève, — ces dernières en majorité, — a parcouru quelques rues de Lys, puis s'est disloqué rue de Leers.

Les grévistes organisent des quêtes dans tout le canton.

A TOURCOING

Aucun changement ne s'est produit dans la situation des grèves à la filature de M. Haeffely, rue du Tilleul; aux ateliers de constructions du Fresnoy, au peignage Pollet et à la filature MM. P. et H. Leurent, rue de l'Epine. Des entrevues sans résultat ont eu lieu.

LE PLAN DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES

en trois couleurs, indiquant la route à suivre pour se rendre à l'Exposition, les tramways, les halls et pavillons des différentes nations représentées, etc., etc... En vente au prix de 0 fr. 25 aux librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix; 23, rue Carnot, Tourcoing. 88169

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 22 juin :

Soleil: lever: 8 h. 58; coucher: 8 h. 6.
Aujourd'hui, pleine lune.
Aujourd'hui: St Paulin; demain: Ste Agrippine.
A 11 h., adjudication à la Mairie.
De 7 h. à 11 h. 45 du matin et de 1 h. 30 à 6 h. 30 du soir, XVIIe grand concours national et international de tir, au stand du Tir National.

La Xe Fête annuelle de Tir et le XVIIe Concours national et international

Dans la spirituelle allocution qu'il a prononcée dimanche en sa qualité de président du banquet quotidien, M. Eugène Motte a justement comparé le concours de tir de Roubaix à un navire de haut bord voguant majestueusement sur une mer très douce et dont un heureux zéphyr enfle les voiles. Si agréable est le voyage que les passagers ne désirent pas trop tôt voir venir le port.

Cette clémence des éléments n'existe pas que dans l'aimable fiction exposée par M. le Maire de Roubaix. Depuis le début du concours, elle l'a favorisé au-delà de ce qu'on pouvait désirer et il faut espérer qu'elle produira jusqu'à la fin ses heureux effets. Si le beau temps s'était montré rebelle, il eût été la seule cause de succès qui eût fait défaut à la Fête.

Les murs des pavillons sont à présent revêtus des cartons des meilleurs tireurs et cette peu banale tapisserie, constitue, pour ceux qui veulent bien y jeter un coup d'œil, à côté des résultats matériels de la Fête, une preuve éclatante du succès moral du Concours de Roubaix.

On a tiré ferme et juste mardi durant toute la journée et les promeneurs ont fait du Stand, par cette estivale température, leur lieu d'excursion.

LE BANQUET

Le banquet était présidé par M. René Wibaux, président de la Commission des Finances et souscriptions du Concours, qui avait à sa droite, M. Victor Renard et à sa gauche, M. Mandron, président de la Fête de tir de Reims.

A la table d'honneur, on remarquait MM. Dewitte, adjoint au Maire de Roubaix, Annibal Craveri, F. Bazier, G. Beulque, Théo Callens, Ernest Catteau, Victor Cattelain, A. Cuvellier, A. Harrinckoucke, Ch. Weill, Guésanger, membres de la Commission des Finances; les commandant Anguammarre; les capitaines Caron et Plataret, du 127e; le capitaine de Boigne, de la Commission d'expériences de Versailles; Henri Catteau; Artins, vice-président de la Société de Tir du Mans; le commandant Salin, sous-directeur de la Cartoucherie de Douai; Angelini, de Nantes; Byr, de Brest; Caurette, de Condé-sur-Noireau; le capitaine Baucillon, de Roanne; le capitaine Marshall, de Nancy; Girardot, de Nancy; Hardy, de Saumur; Nivet, de Châteauroux; Meyer de Stadelhofen, de Genève.

Plusieurs tireurs suisses sont déjà arrivés, afin de prendre part à la Fête franco-suisse de jeudi. Ils sont très entourés et sympathisent avec leurs collègues français et étrangers.

LES TOASTS

Au dessert, M. Victor Renard adresse, au nom de tous les tireurs et du Comité du « Tir National » ses plus sincères remerciements à M. René Wibaux et à tous ses collègues de la Commission des souscriptions. Il rend hommage à l'entrain extraordinaire dont celle-ci a fait preuve.

Saluant M. Mandron, président de la Fête de tir de Reims, il l'associe dans un même ban avec M. René Wibaux et tous ses collègues de la Commission des souscriptions.

Répondant à l'invitation de M. Renard, l'assistance s'empresse de battre un vigoureux ban.

DISCOURS DE M. RENÉ WIBAUX

M. René Wibaux se dit heureux et fier de présider cette festivité. Il assure ses auditeurs qu'il ne pouvait manquer d'accepter et de remplir la mission qui lui a été confiée, parce qu'elle lui fut donnée par M. Georges Dewitte, universellement connu à Roubaix, dit-il, au milieu de vifs applaudissements, comme le garçon le plus serviable qui existe, auquel on ne peut rien refuser.

M. René Wibaux reporte sur ses camarades de la Commission, les éloges que vient de lui adresser M. Renard. Ne pouvant les citer tous, il nomme et fait applaudir, en passant, MM. Duquesne, empêché d'assister au banquet, MM. Craveri, Beaudier, Cuvellier, E. Catteau. Il a un mot tout particulièrement aimable pour le « trio tourquennois », MM. Beulque, Salembier, Joseph Legrand, dont le précieux concours a été une preuve de la fraternelle sympathie qui unit les deux villes voisines. (Applaudissements).

M. René Wibaux présente aussi son salut aux dames qui font tout le charme et la gaieté du banquet. (Applaudissements).

Il lève son verre aux organisateurs de la Fête, aux tireurs, à l'assistance entière et souhaite à tous longue vie, santé et bonheur.

Le discours sympathique de M. René Wibaux est vivement applaudi.

LE CLASSEMENT

La lecture du classement débute par la proclamation des charmantes lauréates: Une gerbe de fleurs est offerte par M. René Wibaux, à Mme Dupuis, de Maubeuge, qui a fait trois maximums, et qui reçoit, en souriant, la triple accolade que lui donnent MM. René Wibaux, Victor Renard et Mandron, pendant que l'assistance applaudit avec la plus vive sympathie.

Un ban est aussi battu à M. Van Asbroeck, le champion belge, qui accumule les beaux résultats.

Voici le classement du lundi 20:

CONCOURS DE SOCIÉTÉS. — Fusils 200 mètres

Catégorie XIII. — *Section A.* — Magasins du Printemps, Paris, 48 b. 391 p.; La Patriote, Paris, 48 b. 296 p.; Carabiniers, Croix, 43 b. 290 p.; Tir, Thiaut, 48 b. 365 p.; Tir, Poix, 47 b., 360 p.; Labille, Lys, 45 b. 316 p.; Carabiniers, Maubeuge, 46 b. 427 p.; 44e Territorial, Saint-Mihiel, 49 b. 391 p.; Tir, Bauparme, 46 b. 410 p.; Mixte, Châlons-sur-Marne, 46 b. 371 p.; Carabinier, Lille, 47 b. 356 p.; Mixte, Cambry, 46 b. 360 p.; Mixte de Bohain, 47 b. 358 p.; Association élèves, Wavrin, 43 b. 173 p.

CONCOURS DE SOCIÉTÉS. — Révolver 20 mètres

Catégorie XIII. — *Section C.* — L'Avenir de Paris, 48 b. 335 p.; Mixte de Rouen, 47 b. 318 p.; Carabiniers de Paris, 48 b. 352 p.; Tir de Saint-Mihiel, 47 b. 334 p.; 45e Territorial, Rancourt, 43 b. 278 p.

DÉLÉGATIONS MILITAIRES (Fusils 200 mètres)

Catégorie XIV. — *Deuxième Section.* — 98e d'Infanterie, Lyon, 46 b. 74 p.; 99e d'Infanterie, Lyon, 45 b. 74 p.; 97e d'Infanterie, Chambéry, 43 b. 67 p.; 11e chasseurs à pied, Annecy, 43 b. 66 p.; 158e d'Infanterie, Lyon, 42 b. 72 p.

DÉLÉGATIONS MILITAIRES (Carabine ou mousqueton)

Catégorie XIV. — *Deuxième Section.* — 54e d'Artillerie, Lyon, 25 b. 40 p.; 17e Dragons, Vienne, 28 b. 35 p.; 2e Dragons, Lyon, 21 b. 25 p.; 10e Cuirassiers, Lyon, 21 b. 25 p.; 4e Dragons, Chambéry, 20 b. 23 p.

ROUBAIX-FORTUNE (Fusil 200 mètres)

Catégorie I. — *Tireurs ayant fait un 5, remboursable 40 francs.* — Stievenard, Marchiau, Fleurent, Guerry, Gervey, Dumasnieu, Lete, Bogh, Brulliard, Moussat, Boudeau, Forêt, Bleuse, Castaing.

LISTE DES TIREURS AYANT OBTENU DES HAUTS POINTS DONNANT DROIT A LA PRIME DU CONCOURS.

Catégorie II bis. — *Espérance.* — Derrot Joseph, Fourmies, 30 1 max.

Catégorie IV. — *Revolver 20 m.* — Boitout Bois-Guillaume, 57.

Catégorie V. — *Revolver 50 m.* — Ista Ernest, 36; Sartory, 36; Neubrugge Arthur, 36; Barbillat Augustin, 35; Dumont André, 36.

Catégorie VI. — *Réduit 20 m.* — Bel Constantin, Paris, 40; Rigaud, Paris, 40; Rumeaux, Paris, 2 39; Roet, Paris, 40.

Catégorie VIII. — *Fusil vitesse.* — Boitout, Bois-Guillaume, 14 b.; Toom, 14; Leysin, 17; Barthe, 13; Richardet, 14; Hodin, 13; Marion, 15; Barbillat, 15; Lahitte, 13; Hardy Emile, 13; Bernard, 13.

Catégorie VIII. — *Mousqueton.* — Châtelain, 12.

Catégorie XII. — *Ball-Trapp.* — Carlier, 24 pigeons; Bleuer, 21 pigeons.

Catégorie XV. — *Dames.* — Mlle Redyn, 30 1 max.; Mme Johnson, 2 max. rappel; Mme Herviault, 1 max. rappel; Mme Colange, 2 max. rap.

Catégorie III. — *300 m.* — Boitout, Bois-Guillaume, 40 1 max.; Percy, Epernay, 40 1 max.; Meyer, de Stadelhofen, de Genève, 40 1 max.

Catégorie VIII. — *Flobert 12 m.* — Regaut, 2 39; Simonet 2 39; Johnson 40; Abbollard Ernest 40; Lecocq, Paris, 40; Fourbit Jules 2 39.

Catégorie XIII. — *Fusil Adultes.* — Lahitte Pau, 108; Raux, Amiens, 107; Lemelin, Paris, 106; Fray, Limoges, 105; Halley, Gand, 111; Lhoalit, Brest, 108; Gatagnon, Roanne, 105.

Catégorie XIII. — *Jeunesse.* — Denatté, Maubeuge, 105; Noël Louis, Tourcoing, 98; Vaircaux, Longwy, 91.

Catégorie XIII. — *Réduit Flobert.* — Colet, Liège, 192; Bel Constantin, Paris, 214; Bante, Solesmes, 198; Rumeaux, Paris, 209; Roet, Paris, 194.

Catégorie XIII. — *Réduit et Flobert* (suite). — Johnson, Le Vésinet, 219; La Juppa, Paris, 200.

Catégorie II. — *Patrie.* — Virieger, 40; Angelini, Nantes, 40; Kellenberger, Waltenhauter, 2 39; Galvet, Oran, 2 39; Colas, Paris, 40; Fléty, 2 39; Lecocq, 2 39; Kelbertus, Cherbourg, 2 39; Certorio, Nice, 2 39; Touin Jute, Rouen, 2 39; Rigaut, 2 39.

ROYAUTÉ ET MAITRISES

Catégorie II. — *200 m. Maîtres-Tireurs.* — Louis Gelpi, Lyon, 56 498; Pocheron, Le Creusot, 58 510; Dupuis, Maubeuge, 58 619; Girardot, Nancy, 57 605; Pasquier, Soissons, 54 496; Raux, Amiens, 58 515; Colange, Châlons, 54 516; Flachat, Amiens; 53 508; Binet, Baurain, 54 495; Bomain, Vouzier, 58 508; Desmazures, Vire, 58 519; Dilletti, Fougères, 56 498; Bleuez, Bapaume, 56 503; Fauconnier, Paris, 56 479; Pérard, Péronne, 52 482; Violet, Issy, 56 513; Fray Léon, Limoges, 54 500; Fray Lucien, Limoges, 56 518; Kellenberger, 56 512; Touin, Rouen, 58 522; Blondel, Trim, 59 518; Gentil, Fécamp, 56 506.

Premiers tireurs. — Noël T., Clermont, 47 479; Cheminot, Verdun, 46 461; Lefebvre, Elnes, 47 466; Hofer, La Gorgue, 50 489; Krieger, Maubeuge, 49 453; Haller, Gand, 47 477; Barnaud, Bar-sur-Aube, 48 478; Boudot, Le Creusot, 47 453.

Catégorie III. — *300 m. Maîtres-Tireurs.* — Percy, Epernay, 68 521; Lang, Collanges, 59 496; Joncaux, Amiens, 56 501; Jullien, Genève, 58 526; Gollier Epernay, 68 516; Roch, Genève, 52 475; Dupuis, Maubeuge, 56 495; Desart, Aulnoye, 68 509; Marion, Villemomble, 55 493.

Premier Tireur. — Delletti, Fougères, 49 467.

Catégorie IV. — Revolver 20 mètres. — Maîtres-Tireurs: Girardot, Nancy, 52-477; Planson, Nancy, 49-474; Molinié, Rouen 49-474; Stahell, Saint-Fidèle, 51-490; Moreaux, Rennes, 51-481; lieutenant du Manoir, Châlons, 48-455.

Premiers Tireurs. — Pierrot, Vesoul, 47-464; Fauconnier, Paris, 47-455.

Catégorie V. — Revolver 50 mètres. — Maîtres-Tireurs: Barbillat, Langres, 56-516; Letellier, Condé-sur-Noireau, 51-479; Dumont, Lille, 49-465.

Catégorie VI. — Réduit 20 mètres. — Maîtres-Tireurs: Bel Constantin, Paris, 53-535; La Juppa, Paris, 57-562.

Premier Tireur. — Roes, Issy-les-Moulineaux, 50-516.

Catégorie VII. — Flobert 12 mètres. — Maître-Tireur: Lecoq, Paris, 55-540.

Premiers tireurs. — Roes, 45-499; Colleye, 50-518.

Catégorie VIII. — Vitesse 200 mètres. — Maîtres-Tireurs: Boitout, Bois-Guillaume, 56-100; Barbillat, Langres, 67-137; Gayet, Romans, 57-90; Richardet, 63-120; Lahitte, Pau, 53-88; Thezier, Romans, 59-89.

Catégorie XV. — Dames. — Maître-Tireur: Mme Revyn, 29-395.

LA JOURNÉE FRANCO-SUISSE

Fête de nuit au Square Pierre-Catteau

C'est jeudi que doit avoir lieu la fête de nuit au square Pierre-Catteau. Elle commencera à 8 heures et demie. Les quatre portes du jardin seront ouvertes à 7 heures et demie précises. Les personnes qui désirent s'adjuger de bonnes places et pénétrer à l'aise feront bien de ne pas attendre 8 heures et demie pour s'y rendre. Le Comité fait placer 1.400 chaises et se réserve le perron du Palais de Justice pour les membres du Comité du Tir et les visiteurs suisses.

La fête de nuit sera le digne pendant de celle donnée pour nos amis anglais, qui obtint un si remarquable succès; elle sera en tous points aussi intéressante, non seulement par les brillantes illuminations du square, du Palais de Justice et de son ravissant kiosque, mais aussi par la beauté magique du feu d'artifice qui sera offert.

Le Comité des fêtes paraît vouloir faire sienne la devise « Excelsior ». C'est, en effet, de plus en plus haut qu'elle vise, et c'est de mieux en mieux qu'il produit son effort. Attendons-nous à de nouvelles merveilles jeudi soir.

Dans le but d'éviter les dangers d'incendie, toutes les fusées à baguettes ont été supprimées et remplacées par des bombes, comme celles tirées dimanche soir sur la Grand'Place, bombes dont les étincelles s'éteignent subitement au contact de quoique ce soit. Si la quantité en est diminuée, elle sera avantageusement remplacée par la qualité. Les spectateurs ne pourront que s'en féliciter.

C'est M. Lapie, cette fois, arquebusier à Roubaix, qui est chargé de la partie pyrotechnique de la fête, il s'en acquittera avec soin et le programme qu'il tirera promet d'être alléchant. Le voici:

Premier coup de feu. — *Le Niagara*, chûte électrique en feu aluminium, tombant de 8 mètres de hauteur du 8 mètres de largeur. Cette pluie de feu, d'un blanc éblouissant, produira le plus brillant effet.

Deuxième coup de feu. — *La Girandole*, pièce à mouvement horizontal à plusieurs changements, formant cascade de feux brillants et détonants avec corbeille d'étoiles de couleur.

Troisième coup de feu. — *Les Papillons*, pièce formée de trois ailes de moulin Don Quichotte, montées en torsade, dont les feux s'entrelacent et se terminent par un brillant effet fixe.

Quatrième coup de feu. — *Le Miroir*, très jolie pièce pyrique formée de six palmes doubles et d'éventails en feux brillants. Cette pièce commence par un soleil à plusieurs changements et à feux de couleur.

Cinquième coup de feu. — *La Cascade tournante*, pièce à trois vasques de feu à mouvement horizontal formant une fontaine de feu avec flammes de bengale de couleurs variées.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la description qui vient d'en être faite, le feu d'artifice sera totalement différent de celui de la fête franco-anglaise. Dans ce décor féérique, la martiale et alerte musique des « Anciens Soldats Musiciens Français » se fera entendre dans un programme de choix. Cette excellente société tiendra à honneur de maintenir une réputation déjà solidement établie et consacrée par de nombreux et légitimes succès. Les morceaux qu'elle fera entendre par leur variété et leur coloration produiront chez ses auditeurs une vive satisfaction.

Le programme est ainsi composé:

Première partie. — 1. La Marseillaise; 2. Hymne national Suisse; 3. Allegro militaire, de Allier; 4. Ouverture de Patrie, de Bizet; 5. Aimée (valse), de Meister; 6. Fête Militaire (mazurka pour trompette, soliste: M. Deruyck), de Petit.

Deuxième partie. — 7. Faust, de Gounod; 8. Farandole provençale, de Chaulier; 9. Sigurd, de Reyer; 10. Trio de Rossignols (pour 3 petites flûtes; solistes: MM. E. Couthier, A. Moreau, E. Bauwens), de Saint-André; 11. Défilé avec tambours et clairons.

Ce programme, spécialement composé de morceaux à effets, plaira beaucoup. Aussi, attrayante comme elle paraît devoir l'être, la fête de nuit franco-suisse sera certainement un gros succès et tous ceux, et ils sont nombreux, qui n'ont pu trouver place dans le jardin, il y a huit jours, ne voudront pas manquer d'assister à la soirée de demain.

Ainsi qu'à la dernière fête, le prix d'entrée pour les personnes non affiliées aux commissions du Tir, Conseil municipal et Comité civil des fêtes, ne sera que de vingt-cinq centimes, somme modeste à la portée de tous, qui permet au plus humble de s'offrir la vue d'une superbe fête, pour un prix extrêmement modique.

Les enfants de toutes les écoles maternelles de la ville, les enfants malades de nos hôpitaux, les familles pauvres dans lesquelles des enfants naissent au cours de la nuit de Noël, seront les bénéficiaires des sommes recueillies à ces fêtes.

En assistant à la fête de nuit franco-suisse, le plaisir que l'on éprouvera de passer une charmante soirée, sera doublé par celui de contribuer à une œuvre éminemment sympathique qui a nom l' « Arbre de Noël ».

La fermeture des écoles congréganistes

Notification du décret aux Supérieurs des établissements

Mardi matin, M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, s'est rendu à l'école des Filles de la Sagesse de la place Sainte-Elisabeth afin de notifier, à Madame la Supérieure le décret qui ordonne la fermeture de l'établissement. Nous avons signalé, il y a quelques semaines, l'apparition de ce décret au « Journal officiel », en rappelant les services rendus depuis tant d'années à la population roubaisienne, et surtout à la population ouvrière, par les religieuses contre lesquelles était prononcée la sentence d'exclusion, ainsi que par les Sœurs de la Sagesse qui dirigent l'Ecole du boulevard de Mulhouse et par les Frères de l'école de la rue du Tilleul, associés dans la même mesure inique.

M. le commissaire de police s'est ensuite rendu dans ces deux derniers établissements afin de procéder à la même mesure.

Aux termes de cette notification, les trois écoles précitées devront être fermées pour le 1er septembre 1910.

La Caisse d'épargne de Roubaix et l'Exposition de 1911

La Fédération des Caisses d'épargne de l'Est, réunie en congrès à Besançon, a décidé, à la suite d'une démarche personnelle de M. E. Lecomte-Scrépel, près de M. P. Rozey, président de la Caisse d'épargne de Reims et président de la Fédération, de se rendre à Roubaix en 1911.

M. P. Rozey a profité de la circonstance pour inviter les Caisses d'épargne importantes de l'Est qui s'occupent d'œuvres sociales: maisons ouvrières à bon marché, bains-douches, prêts hypothécaires individuels applicables à la petite propriété (loi Ribot) à participer à l'Exposition internationale du Nord de la France en 1911. Cette proposition a reçu l'accueil le plus empressé et l'approbation la plus sympathique et d'ores et déjà, sur l'invitation toute spéciale que la Caisse d'épargne de Roubaix vient de lancer, les importantes caisses de Reims, Sedan, Amiens, Châlons, Troyes, Besançon, Saint-Quentin, etc., y ont répondu favorablement par l'envoi de leur adhésion de principe.

M. P. Rozey viendra lui-même exposer à Roubaix, dans une réunion spéciale, à laquelle seront également conviées toutes les caisses de la région du Nord, l'organisme de la Fédération, par ses conférences et les avantages intéressants qu'on espère en retirer au double point de vue de l'amélioration du service des caisses d'épargne et de la réalisation des œuvres sociales les mieux appropriées, actuellement à l'étude et auxquelles la caisse de Roubaix s'intéresse en ce moment, d'une façon toute particulière, pour faire œuvre utile des fonds dont elle a la disponibilité légale.

ASSOCIATION DU FONDS ROUBAISIEN CONTRE LE CHOMAGE INVOLONTAIRE. — L'Association du Fonds Roubaisien contre le Chômage involontaire, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de M. Henry Ternynck.

Etaient présents: MM. Henry Ternynck, Charles Deboosère, Jules Gressier, François Roussel, Félix Chatteleyn, Gilbert Sayet.

Absents excusés: MM. Edouard Roussel, Edouard Duquenne, Emile Degand, Louis Robert, Léon Lefebvre, Albert Prouvost, Joseph Wibaux, Hubert Mesplomb, Albert Boreezée.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 23 Mai 1910, qui est adopté sans observations.

Le Comité décide le versement au « Syndicat ouvrier de l'Industrie Roubaisienne », au « Syndicat des Ouvriers des industries textiles », et à la « Société l' « Employé », des sommes représentant la quote-part de l'Association dans les secours attribués à leurs chômeurs par ces divers groupements, pendant le mois de Mai écoulé.

Le taux de la majoration est maintenu à 50 % et la séance levée à 7 heures 15 minutes.

SUCCÈS AUX EXAMENS. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen, M. Paul Delgrange, élève de l'Institution N.-D. de Bonsecours, dirigée par les Frères Maristes, à Péruwelz, vient d'être reçu, avec dispense d'âge, au Brevet élémentaire, devant le jury de Paris.

LE COMITÉ DES FÊTES DU FRESNOY qui avait décidé de ne pas se réunir pendant la période électorale, tiendra son assemblée générale ce soir, mercredi, à 8 heures et demie, chez M. Cornille, 25, rue Racine, près le boulevard de la République, sous la présidence de MM. Léon Dujardin et Vial.

L'ordre du jour est ainsi composé: présentation du nouveau président; modifications dans la constitution du bureau et des commissions, programme général des fêtes du 11 septembre, décisions très importantes à prendre.

Il y a donc urgence pour tous les adhérents à venir nombreux à cette réunion qui ne manquera pas de les intéresser par les déclarations du nouveau président et le rapport du secrétaire général.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉBITANTS DE TABAC. — Le Syndicat des gérants de Débits de Tabac de Roubaix, s'est réuni en assemblée générale, mardi, à 5 heures, à son siège social, Hôtel de France, Grand'Place.

M. Parsy, président, rend compte des travaux du Congrès de l'Union syndicale des gérants de Débits de Tabacs de France, tenu à Paris, les 6, 7 et 8 juin, en l'une des salles de la Mairie du 8e arrondissement, rue Drouot, et auquel il avait été délégué avec M. Foelix, membre de la commission. Il annonce d'abord que sur la proposition de M. Castelain, de Tourcoing, il a été élu vice-président de l'Union Syndicale des gérants de débits de tabacs de France.

58 vœux ont été soumis aux décisions des congressistes et ratifiés. Parmi les principaux, M. Parsy cite: 1° Stabilité de la situation commerciale; au point de vue de la gérance de débits de tabacs; 2° réglementation du taux de la gérance; 3° approvisionnement en marchandises; à ce sujet tous les syndicats se sont élevés avec force contre l'inertie de ceux qui sont chargés de les approvisionner; 4° amélioration du tabac de zône.

Ces différents vœux ont été soumis à M. Martin, directeur général des contributions indirectes qui leur a fait le meilleur accueil et a promis d'appuyer les desiderata exprimés, au cours du banquet qui a suivi. M. Cochery, ministre des Finances, a déclaré qu'il ferait son possible pour donner satisfaction aux gérants de débits de tabacs.

Déjà, à la suite de ce congrès, ceux-ci ont obtenu la vente des cigares députés et sénateurs.

M. Parsy rappelle ensuite la conversation qu'il a eue avec M. Grisart, président de la Fédération nationale des débitants de boissons et au cours de laquelle celui-ci a déclaré que le mouvement des syndicats de Roubaix-Tourcoing a été fait en dehors de la Fédération nationale; celle-ci ne l'avait préconisé en aucune façon.

La réunion s'est terminée à six heures.

OUVERTURE D'ENQUÊTE SUR LA CRÉATION DU BOULEVARD INDUSTRIEL. — Conformément à un arrêté de M. le préfet du département du Nord, en date du 14 juin 1910, une enquête est ouverte sur le projet d'ouverture, de classement, de fixation des alignements et du nivellement d'un boulevard industriel formant le prolongement de l'avenue Alfred-Motte, entre la rue de Lannoy et le chemin de fer de Somain à Menin.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant 15 jours, du 21 juin jusqu'au 5 juillet 1910 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de neuf heures à cinq heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le préfet, recevra à la mairie, pendant trois jours, savoir les 6, 7 et 8 juillet 1910, de trois à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

UNE BONNE CAPTURE. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Lille, les agents de sûreté Dujardin et Mercier, ont arrêté, mardi matin, vers onze heures, rue de Magenta, Henri Goddefroy, âgé de 26 ans, sans profession.

Cet individu, qui était arrivé depuis une heure de Bruxelles, est l'un des inculpés qui, le lundi 23 mai dernier, un peu à la suite d'une partie à l'estaminet Gielen, avait roué de coups, rue Beaurewaert, un ouvrier soigneur, Oscar Ruysschaert, âgé de 21 ans, qui habite rue Faidherbe, cour Couteau, 22, à Wattrelos.

Henri Godefroy, au moment de son arrestation, a déclaré aux agents: « Vous êtes rudement bien renseignés, car je suis à peine arrivé à Roubaix, que vous le savez déjà! »

Il a été transféré aussitôt à la maison d'arrêt de Lille, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

L'IVRESSE, MAUVAISE CONSEILLÈRE. — Les habitants du fort Frasez, étaient mis en émoi, lundi soir, à la suite d'une scène de violences qui s'est déroulée dans les circonstantes que voici:

Vers huit heures et demie, un broyeur de chaînes, Emile Deldique, âgé de 27 ans, demeurant rue Miln, 42, se présentant chez son amie, rue de l'Alma, fort Frasez, 39.

Comme cele-ci n'était pas là, sa mère, Mme Gustave Derveaux, lui fit part qu'elle se trouvait à l'extrémité de la cour.

A son retour, quelques instants après, le jeune homme qui était en état d'ivresse, injuria son amie et la menaça. Mme Derveaux, en s'interposant, fut frappée à la figure.

De son côté, M. Gustave Derveaux, en voulant mettre le jeune homme à la porte, fut blessé également à la figure, d'un coup de clef.

Pendant ce temps, des voisins étaient allés prévenir la police, mais, à ce moment, Emile Deldique, avait disparu. Vers onze heures et demie, les agents de police Doyen et Lefebvre, qui avaient été chargés de le rechercher, apprirent qu'il se trouvait à l'estaminet de la « Raquette », rue de Blanchemaille.

A la vue des agents qui venaient pour l'arrêter, Emile Deldique les injuria, puis il aggrava son cas, en leur opposant une vive résistance. Arrêté quand même, il a été transféré à la maison d'arrêt de Lille, mardi après-midi, après avoir été interrogé par M. Laché, commissaire de police.

M. Gustave Derveaux, qui porte une plaie sans gravité à la figure, a reçu les soins de M. le docteur Desbonnets.

JEUX AUTOMATIQUES nouveaux modèles. Tout acheteur peut devenir propriétaire sans rien débourser. Maison Screpel, Grande-Rue, 138, Rx. Téléph. 21.12. 214-9

UN PLONGEUR FRAPPÉ D'UN COUP DE COUPE. — M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait transférer, mardi après-midi, à la maison d'arrêt de Lille, un garçon de café, Pierre Moulart, âgé de 50 ans, demeurant 32, rue du Barbier-Masse, à Lille, pour coups et blessures.

Dans la nuit précédente, vers une heure et demie, Pierre Moulart, qui était en état d'ivresse, jeta, sans rime ni raison, à la figure d'Edouard Massemyn, âgé de 50 ans, plongeur, au café de l' « Univers », Grand'-Place, une chope qui le blessa à la lèvre supérieure. Cette scène de violences, qui s'était passée sur la terrasse, exaspéra les clients ainsi que le cabaretier voisin. Ils arrêtèrent l'agresseur et le remirent entre les mains des agents.

Le blessé, qui a la lèvre supérieure coupée, a reçu les soins de M. le docteur Lepers. Pierre Moulart met l'acte qu'il a commis sur le compte de la boisson.

HALLE FLIPO: Arriv. œufs frais, 1.00; un wagon sardines, Fromages Port-Salut, Hollande, Camembert, etc. Prix avantag. 88597

RENVERSÉ PAR UN AUTOMOBILE. — En voulant traverser la chaussée du pont St-Vincent-de-Paul, mardi, un peu avant midi, un ouvrier tisserand, M. Edouard Samyn, âgé de 66 ans, a été renversé par l'auto de M. Jean Cavrois-Mahieu, industriel, boulevard de Paris, 54, et conduit par M. Georges Gaspard, chauffeur. Le tisserand a été projeté, la tête en avant, sur le pavé.

Heureusement, l'automobile roulait à une très petite vitesse, et le chauffeur stoppa immédiatement. L'ouvrier fut relevé et reçut aussitôt les soins de M. le docteur Desbonnets, qui constata une plaie au cuir chevelu de plusieurs centimètres de longueur, qui nécessiteront quelques points de suture.

De l'enquête ouverte par M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, la cause de l'accident n'incomber